

**COMMUNE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>19</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>24</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>5</b>

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre à dix-neuf heures et trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Patrick  
GERVAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 17 novembre 2023

**PRESENTS** : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, CHAUVET,  
SERRANO, LECOQ, BOUTIER ; Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, CHARRIERE,  
TRUILLET, BOUCHET, BARTHELEMY, LECOQ et FEURMOUR

**ABSENTS** : Mesdames DALLONGEVILLE, MORIN, SERIO et EPAUD, Messieurs CHARRIERE,  
PACIONI, QUERCI et PONS

**PROCURATIONS** : de Madame DALLONGEVILLE à Madame BARTHELEMY, de Monsieur  
CHARRIERE à Madame CHARRIERE, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Monsieur  
PACIONI à Monsieur GERVAIS, et de Madame EPAUD à Monsieur BOUTIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Rose-Marie KRAWCZYK

**Délibération n° 15-11-2023 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service  
public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de Nîmes  
métropole – exercice 2022 (Consultable en Mairie)**

Monsieur HAMARD, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 3 et 5 du décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix  
et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

Vu la présentation détaillée du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau  
potable et de l'assainissement collectif et non collectif de Nîmes Métropole pour l'exercice 2022,  
dont la version électronique a été adressée par mail à l'ensemble des conseillers municipaux  
en exercice ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport et de  
le mettre à disposition du public ;

Vu la présentation du rapport lors de la commission Cadre de Vie et Sécurité et Voiries et Travaux du 13 novembre 2023 ;

**Le Conseil Municipal :**

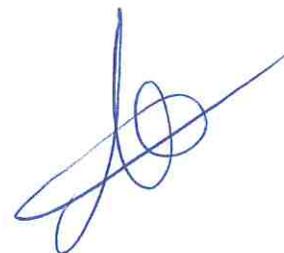
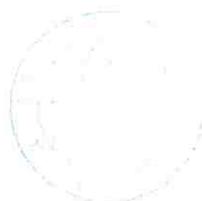
- Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de Nîmes Métropole pour l'exercice 2022,
- Met ce rapport à la disposition du public.

Fait à CLARENSAC, le 23 novembre 2023

Le Maire  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance  
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le